

Communiqué de presse – 31 août 2022

## Réaménagement de l'avenue Gabriel Péri à Montreuil : le tribunal conforte le projet du Département et rejette la requête des opposant-e-s

Face à la dégradation inexorable à terme des arbres existants et compte tenu de la nécessité de requalifier cet axe de circulation, le Département de la Seine-Saint-Denis, en accord avec la Ville de Montreuil, prévoit un projet d'aménagement et de revégétalisation de l'avenue Gabriel Péri. Compte tenu de la prolifération d'un champignon et de la dégradation continue des arbres d'alignement de cette avenue, plusieurs arbres devaient être abattus dont certains en urgence. Après avoir été saisi par des opposant·e·s à cette décision, le Tribunal Administratif de Montreuil a validé ce mercredi 31 août la démarche du Département.

Le Département de la Seine-Saint-Denis prend acte de l'ordonnance du Tribunal administratif de Montreuil qui rejette en totalité la requête des opposant·e·s à l'abattage des arbres de l'avenue Gabriel Péri (RD37) à Montreuil.

Pour les 10 arbres à abattre en urgence, le juge a en effet considéré que le danger que représentent ces arbres pour la sécurité des biens et des personnes ne faisait pas l'objet de contestation sérieuse dans la mesure où cette décision s'appuie sur les résultats d'un diagnostic phytosanitaire qui a conclu à la nécessité d'un abattage dans un délai maximum de deux mois. Ces opérations d'abattage auront donc lieu dans les prochains jours.

Par ailleurs, les 35 arbres restants font l'objet d'analyses complémentaires et ont fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable du Préfet comme le Département s'y était déjà engagé.

Une nouvelle réunion de concertation aura lieu d'ici l'automne - une première ayant déjà eu lieu en janvier 2022 - pour continuer d'échanger avec les riverain·e·s et les habitant·e·s sur le projet de requalification de l'avenue Gabriel Péri qui a pour principal objectif de rendre cet axe plus résilient face aux enjeux urbains et environnementaux actuels.

## Revégétaliser et requalifier l'avenue

Face à la dégradation inexorable à terme des arbres existants et compte tenu de la nécessité de requalifier cet axe de circulation, **le Département prévoit :** 

- <u>La plantation de 75 arbres de haute tige</u> (contre 46 à ce jour puis 35 après les abattages sécuritaires) avec des essences spécifiquement choisies pour s'adapter au milieu urbain et aux pics de chaleur ;
- <u>L'agrandissement des fosses de plantation des arbres</u>, par la création de deux bandes désimperméabilisées d'1,5m de large et d'une surface de 1000m² pour protéger les arbres et offrir des sols vivants et favorables à la biodiversité.

Ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre du réaménagement de l'avenue Gabriel Péri par le Département afin de pacifier cette voirie, dans le prolongement des aménagements déjà réalisés en 2021 sur le boulevard Chanzy. Livré à la fin de l'année 2023 pour un investissement de 4,3 millions d'euros, ce réaménagement vise à améliorer la qualité des espaces publics et à développer un partage plus équilibré de la voirie en réduisant la place de la voiture au profit des mobilités actives et des transports en commun avec notamment :

- <u>La pérennisation du passage à 2 x 1 voie de circulation automobile</u> pour réduire la place de la voiture et limiter les accidents et les nuisances pour les riverain·e·s ;
- <u>La mise en place d'une voie bus dédiée</u> pour améliorer le temps de parcours en transports en commun ;
- <u>La création d'une piste cyclable pérenne bidirectionnelle</u> pour répondre à une demande forte des usager·e·s (2 084 vélos par jour sur cet axe en juin 2022);
- <u>Le maintien de la largeur actuelle des trottoirs avec une qualité améliorée</u>, notamment par l'utilisation de nouveaux revêtements plus efficaces pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- <u>La rénovation par Est Ensemble des canalisations d'eau potable et d'eaux usées</u>, pour une gestion des ressources optimisée au regard des pénuries actuelles.

« Je salue l'ordonnance du Tribunal administratif de Montreuil qui vient confirmer que le Département de la Seine-Saint-Denis a respecté toutes les obligations légales et réglementaires dans cette procédure face à une situation où le principe de sécurité doit primer. Il est désormais grand temps d'engager le futur de cette avenue qui sera revégétalisée avec davantage d'arbres, plus adaptés aux maladies et à la chaleur, et sera aménagée pour laisser notamment plus de place aux transports en commun et aux mobilités douces ».

**Bélaïde BEDREDDINE**, Vice-président du Département de la Seine-Saint-Denis chargé de l'Ecologie urbaine

## **Contact presse**

Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

Gaby Léonard – gleonard@seinesaintdenis.fr – 06 10 76 04 43